

Bacheliers 2018, la MGEL vous offre votre assurance responsabilité civile !



La RC c'est quoi ?

Exigée par la plupart des établissements d'enseignement supérieur : universités, IUT, écoles, etc.

Couvre les **dommages corporels ou matériels** pouvant être causés à autrui pendant les activités de votre vie étudiante (stage, formation) ou privée (déplacement, activité sportive, baby-sitting).

Inclut l'assurance responsabilité civile médicale (jusqu'à la 4^{ème} année d'études)

Valable dans le monde entier !

Rendez-vous dans votre Espace Etudiant MGEL pour la retirer !

Offre sans obligation d'achat, valide à compter du 10 juillet au 30 novembre 2018.

Détails des exclusions, garanties et franchises disponibles sur le site www.mgel.fr